

# COMMUNE DE GIVONNE

## COMPTE RENDU DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Nombre de membres  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 13

Date de convocation : 04/12//2018

L'an deux mil dix-huit le onze Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame MAHUT Raymonde, Maire,

Présents : Mme Mahut — Mr Lambert - Mme Demissy – Mr Spazzi – Mme Bosserelle — Mr Bertrand - Mr Berthier – Mr Jean - Mr Pelamatti — Mmes Martinelli – Posta — Hons - Beaumenil -

Absents excusés : Mme Perrotin Martins – Mr Richert

Monsieur Bertrand Simon a été élu secrétaire de séance

#### **44/2018 : Sinistre bâtiment « Haybes »**

Vu le sinistre occasionné par un affaissement de la toiture d'un bâtiment communal situé lieudit « Haybes » cadastré AD 478 constaté le 03 Janvier 2018 entraînant des dommages sur la toiture du bâtiment cadastré AD 471 appartenant au GAEC Bosserelle à Givonne lieudit « Haybes » jouxtant le bâtiment AD 478

Vu le montant du préjudice évalué à 5 296.52 € par Goupama, assureur du GAEC Bosserelle,

Vu la non prise en compte dudit sinistre par MMA assureur de la commune, dans le cadre de la garantie responsabilité civile

Après en avoir délibéré

Le Conseil,

Décide de régler à Goupama la somme de 5 296.52 € correspondant au montant du préjudice lors du sinistre du 03 Janvier 2018

Décide la décision modificative suivante :

Compte 6718 : + 5 500 €

Compte 6411 : - 5 500 €

Charge le Maire de faire appliquer cette délibération

Pour : 13

#### **45/2018 : Autorisation de paiement des dépenses investissements 2019**

Le Conseil après en avoir délibéré

Autorise le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit un montant de 126 479.29 €.

Décide de répartir ces crédits de la façon suivante :

Compte 2051 : 800 €

Compte 2041582 : 2 575 €

Compte 21 : Article 21311 : 10 000 €

Article 21318 : 10 000 €

Article 2135 : 20 000 €

Article 21534 : 10 000 €

Article 2115 : 10 000 €

Article 2138 : 8 104.29 €

Compte 23 : Article 2315 : 55 000 €

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour : 13

#### **46/2018 : Accessibilité Mairie**

Le Conseil,

Dans le cadre de la présentation du dossier accessibilité Mairie à la commission consultative départementale d'accessibilité et de sécurité, il est nécessaire d'établir des plans de la Mairie avant les travaux et les plans des travaux d'accessibilité projetés,

Après en avoir délibéré

Décide de confier la mission partielle de la maîtrise d'œuvre à 2B Atelier Concept pour un montant hors taxes de 1 300 € pour la commande suivante :

Relevé de l'existant

Plan état des lieux

Réalisation d'une demande administrative comportant des plans, plan de situation, plan projet, des photographies, une notice d'accessibilité sécurité incendie

Pour : 13

#### **47/2018 : Participation aux frais scolaires**

Le Conseil,

Après en avoir délibéré

Fixe à 520 € par élève la participation financière aux frais de scolarisation à l'école de Givonne des enfants des communes de Bazeilles pour les enfants de Villers-Cernay, La Chapelle et de Daigny pour l'année scolaire 2018-2019.

Charge le Maire d'établir les titres correspondants.

Pour : 13

#### **48/2018 : Action sociale en faveur du Personnel**

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer au personnel communal une participation individuelle sous forme de chèques cadeaux dans le cadre de l'action sociale orientée vers les loisirs, selon la répartition suivante :

Melle CUGNET Jacqueline, Adjoint technique, 31 chèques à 15 €

Mme NAISSÉ Muriel, Adjoint d'animation, 31 chèques à 15 €

Mr LENNE Jérôme, Adjoint technique, 20 chèques à 15 €

Mr BONARINI Steve, Adjoint technique, 31 chèques à 15 €

Mme DE BONI Marie-Agnès, secrétaire de Mairie, 35 chèques à 15 €

Melle NOEL Roxane, CDD, 19 chèques à 15 €

Melle PARIS Stéphanie, Contrat avenir, 19 chèques à 15 €

Mme LUCAS Magdeleine, CUI, 14 chèques à 15 €

Mr NAISSÉ Francis, CUI, 14 chèques à 15 €

Mr BREHAUX Julien, CUI, 6 chèques à 15 €

Stagiaires 10 chèques à 15 €

Soit 230 chèques pour une valeur totale de 3450 € plus les frais.

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour : 12

Abstention : 1

#### **49/2018 : Personnel communal**

Vu la mise en disponibilité de Mr LENNE Jérôme

Le Conseil,

Décide d'établir un contrat pour accroissement d'activité à Mr Bréhaux Julien pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 01 Janvier 2019 au 31 Juillet 2019, des heures complémentaires pourront être rémunérées en cas de besoin du service.

Charge Mme le Maire d'établir le contrat correspondant.

Pour : 13

### **50/2018 : Convention de servitude**

Le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour le passage d'une ligne souterraine / pour l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée ZB n° 193

Le Conseil après en avoir délibéré,

- Entérine la convention de servitude conclue avec ENEDIS
- Donne délégation au Maire pour signer tous documents y afférents, compris l'acte notarié à établir conformément à l'article 7 de la convention sous seing privé

Pour : 13

### **51/2018 : Vente « Haybes »**

Le Conseil,

Vu la délibération du 25 Janvier 2018 décidant de procéder à la cession des biens suivants : bâtiments cadastrés AD 477, 478, 479 et 472 et des terrains cadastrés AD 492, 480 et 468 pour une mise à prix de 55 000 €

Vu la proposition d'achat des dites parcelles de la part de Monsieur Latour Kevin pour un montant de 20 000 € H.T

Vu la seule proposition d'achat depuis la mise en vente des dites parcelles

Vu la reconversion difficile et onéreuse de ce site pour la commune au regard de son état de vétusté

Le Conseil après en avoir délibéré,

Accepte la proposition d'achat des dites parcelles pour un montant de 20 000 € H.T

Décide de vendre les dites parcelles à Monsieur Latour Kevin pour un montant de 20 000 € H.T

Charge le Maire d'effectuer les démarches et de signer toutes pièces afférentes à cette vente.

Pour : 12

Contre : 1

### **52/2018 : Vente de terrain**

Mme le Maire présente au conseil la proposition d'achat de la parcelle AC 140 en partie située Lotissement le Bannet de la part de Mr et Mme NOEL Dominique

Cependant, Mr et Mme NOEL Dominique propose de ne pas acquérir le chemin piétonnier servant d'accès à ladite parcelle et de la prolonger en limite pour maintenir l'accès à la parcelle AC 204

Mr et Mme NOEL prendront à leur charge les frais de bornage en cas d'acquisition

Le Conseil

Emet un avis favorable à cette demande et fixe le prix de vente à 15 € H.T le m<sup>2</sup>.

Pour : 13

### **Point sur les travaux réalisés et en cours 2018**

- Accessibilité de l'école terminée : montant provisoire des travaux 25 276.80 € TTC
- Remplacement des chaudières de l'école et de la mairie : 25 950.48 € TTC
- Eclairage public : remplacement des luminaires par des luminaires Led dans le cadre des contrats d'économie d'énergie
- Requalification de la rue du Rossignol : travaux de voirie d'aménagement des trottoirs terminés pour la fin de l'année, enfouissement des réseaux secs et signalisation à réaliser en début d'année 2019 : montant provisoire des travaux 210 173.40 € TTC
- Remplacement de la conduite d'eau potable rue de la vieille ville par Ardenne Métropole et raccordement des habitations riveraines

### **Prévisions des travaux 2019 :**

Suite à la commission travaux du 22 Novembre 2018, il est proposé d'établir les priorités suivantes dans le cadre des travaux prévisionnels 2019 en dehors de l'entretien courant selon les possibilités financières de la commune en 2019

- Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment intérieur de la mairie
- Enfouissement des réseaux rue de la vieille ville
- Agrandissement du columbarium
- Rénovation de voiries diverses à définir suivant devis

### **Informations diverses**

Mme le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Mise en place du répertoire électoral unique en 2019 (REU). Dans ce cadre et conformément aux dispositions légales la commission de contrôle qui sera mise en place en 2019 sera composée des membres suivants :
  - Mme Bosserelle Claudie
  - Mr Bertrand Simon
  - Mme Hons Isabelle
  - Mme Beauménil Joëlle
  - Mr Richert Christophe

Qui acceptent d'être membre de la commission de contrôle dans le cadre de la mise en place du REU ;

- Le repas des aînés aura lieu le 20 Janvier 2019. Les personnes de plus de 80 ans se verront remettre un colis pour les fêtes de fin d'année.
- L' « arbre de la paix », un tulipier , a été planté dans le parc de la mairie par les employés communaux en présence des enfants de l'école
- La commune a souscrit un contrat de service mensuel de 20 heures pour l'utilisation du véhicule électrique d'Ardenne Métropole liée aux besoins des services municipaux
- Une réunion est programmée le 17 Décembre avec les associations du village pour l'organisation des différentes manifestations en 2019

### **Question diverse**

Monsieur Pelamatti José demande que soit étudié la modification du sens de circulation de la voie communale reliant Givonne à Daigny.